



Réponse au postulat de M. Loris Socchi

« + de boîtes à livres »

Rapport-préavis N° 2026 / 56

Lausanne, le 3 septembre 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Ville de Lausanne remplit différentes missions visant à favoriser l'accès à la lecture, à la culture et à l'éducation. La Municipalité salue par ailleurs les boîtes à livres, initiative de l'association « La nuit de la lecture ». La Ville ne prévoit pas d'installer des boîtes à livres.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

7. Une vie culturelle passionnante

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Loris Socchi « + de boîtes de livres », déposé le 11 juin 2025 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 26 août 2025. Le postulat demande que la Municipalité étudie l'opportunité d'installer des boîtes à livres à certains arrêts de transports publics ou de manière générale dans plusieurs quartiers en lien avec l'association « la nuit de la lecture » et les maisons/associations.

3. Réponse au postulat de M. Loris Socchi « + de boîtes à livres »

L'accueil, le renseignement, la promotion de la lecture et des prestations de médiation culturelle sont au cœur des différentes missions du Service des bibliothèques et archives de la Ville (BAVL), avec également un programme d'événements hors-les-murs pour encourager et favoriser l'accès à l'information, les loisirs culturels et l'éducation. Ce réseau agit en acteur social et culturel, et en lien direct avec ses publics.

La Ville achète également des ouvrages aux commerces locaux, afin de soutenir les librairies lausannoises et toute la chaîne du livre. Les boîtes à livres sont nées il y a plus de dix ans et connaissent un succès que la Municipalité salue. Elles permettent de rendre les livres accessibles en tout temps gratuitement à différents publics.

C'est une prestation qui ne rentre toutefois pas dans les missions de la Ville. Elle relève plutôt d'un échange entre voisins ou en collaboration avec des associations.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de M. Loris Socchi.

4. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026/56 de la Municipalité, du 3 septembre 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse au postulat de M. Loris Socchi « + de boîtes à livres ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter